

**ENQUETE PUBLIQUE
ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES
CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU
PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Réf DGARNE : 19668 & D3300/51009/PPEIE/2017/1/GPRIM/dchio - PU
Réf DGATLP: F0316/51009/PU3/2019.4

Concerne la demande introduite par la S.A. ELECTRABEL, Boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 Bruxelles, en vue d'obtenir le PERMIS UNIQUE de classe 1 visant à construire et exploiter quatre éoliennes d'une hauteur maximale de 130m et d'une puissance unitaire maximale de 3300kVA ainsi que de tous leurs auxiliaires sur le territoire de la commune de Bernissart Route de Wallonie à 7322 Ville-Pommeroeul, en ce compris de leurs chemins d'accès, des câbles de raccordement électriques souterrains, des aires de maintenance et d'une cabine électrique.

La demande rentre sous le champ d'application de l'article D.IV.22, 7°k du Code de développement Territorial— CODT— (production destinée à la collectivité). Dès lors, conformément à l'article 81 §2 alinéa 3 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03/02/2005, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont compétents pour statuer sur la présente demande.

Le projet n'est pas conforme à la destination du plan de secteur en ce qui concerne la cabine de tête implantée en zone d'espaces verts. La demande nécessite donc dérogation au plan de secteur conformément aux articles D.IV.11 et D.IV.13 du CODT.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15) et le jeudi de 16h30 à 20h00 sur rendez-vous.

Lorsque la consultation a lieu le jeudi de 16h30 à 20h00, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès du service environnement au 069/59.00.65.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Lundi 27 mai 2019	Mardi 11 juin 2019	Administration Communale Rue du Fraity, 76—7320 Bernissart Le mercredi 10 juillet 2019 de 11h00 à 12h00	Collège Communal Rue du Fraity, 76 7230 BERNISSART

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès:

- du demandeur: ELECTRABEL SA, boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 Bruxelles
Contact: Michael LAVRY – michael.lavry@engie.com
- de l'auteur de l'étude d'incidences : CSD, A. Vandereycken - Namur Office Park Avenue des Dessus-de-Lives, 2 (081/43.40.76) à 5101 Namur
- du fonctionnaire technique Place du Béguinage (DGARNE), 16 à 7000 MONS ou au 065/32.80.11.
- du fonctionnaire délégué de la DGO4 (DGATLP) Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS ou au 065/32.80.11
- du Conseiller en Environnement au 069/59.00.65 ou, à défaut, du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet.

Le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont exclusivement compétents pour statuer sur la présente demande. Le projet a fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.

Coordonnées de la personne de contact:

Patrick Dujardin, Service Environnement, Rue du Fraity, 76, 7320 Bernissart, patrick.dujardin@bernissart.be, 069/59.00.65.

A BERNISSART, le 27 mai 2019

Le Bourgmestre

